

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de FAYENCE**

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

SEANCE DU 29 MAI 2018

Envoyé en préfecture le 31/05/2018
Reçu en préfecture le 31/05/2018
Affiché le 01/06/2018
ID : 083-218300556-20180529-DCM20180563-DE

DCM/2018-05-63

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 26**

Conseillers présents : 16

Conseillers absents : 10

Conseillers votants : 22

Procurations : 6

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT ET LE VINGT NEUF
MAI À DIX NEUF HEURES**

Le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 23 mai 2018 en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

DANS LE LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JEAN-LUC FABRE, MAIRE

ETAIENT PRESENTS : Jean-Luc FABRE, Monique CHRISTINE, Bernard HENRY, Josette SAGNARD, Philippe FENOCCHIO, Christine CANALES, Ophélie MONTEJANO, Michel LEGUERE, Michèle PERRET, Albert MAMAN, Brigitte TEULIERE, Martine BERGERET, Pascal FONTENEAU, Nathaly FORTOUL, Sylvie VILLAFANE, Irène GEAY.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Yves DAVRIL procuration à Jean-Luc FABRE, Danielle ADER procuration à Josette SAGNARD, Régis BONINO procuration à Brigitte TEULIERE, Charles MARMET procuration à Albert MAMAN, Corinne VERLAGUET procuration à Michel LEGUERE, Laurence DUVAL procuration à Monique CHRISTINE, Marc BRUN

ABSENTS : Ange SELLERON DU COURTILLET, Stéphane EGEA, Dominique BARAS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Michèle PERRET

20. PRE-ACCUEIL ACM : TARIFS AU 09/07/2018

Madame Christine CANALES, Maire-Adjoint, propose de modifier les tarifs du pré-accueil ACM (ex ALSH) pour la nouvelle saison débutant au 09 juillet 2018, comme pour l'ACM selon l'indice du coût de la consommation moyenne annuelle, soit + 1%, conformément à l'avis de la commission réunie en date du 23/04/2018.

D'autre part, comme pour les autres services périscolaires, elle propose de maintenir une tarification spécifique (soit + 50% du tarif le plus élevé pour 1 enfant) pour les réservations supplémentaires ponctuelles des familles inscrites au service et pour les présences non réservées des familles non inscrites au service de pré-accueil.

Elle rappelle que le pré-accueil ACM est organisé le matin de 7 h 15 à 8 h 00 pendant les mercredis, les petites et grandes vacances.

L'ensemble se présentant ainsi :

TARIFS PRE-ACCUEIL ACM SAISON 2018/2019

EFFET au 09.07.2018

Quotient familial	TARIF PRE-ACCUEIL / PLAGES HORAIRE 45 mn		
	1 enfant	2 enfants *	3 enfants et + *
QF ≤ 500	0.83€	0.69€	0.62€
501 ≤ QF ≤ 800	1.11€	0.95€	0.83€
QF ≥ 801	1.39€	1.15€	1.03€

*par enfant

TARIFS SPECIFIQUES

Pré-accueil ACM : 2,09€ par enfant (sans dégressivité)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

- ♦ **DONNE SON ACCORD** sur les tarifs ci-dessus applicables pour l'année 2018, EFFET DU 09/07/2018,
- ♦ **RAPPELLE** que le dernier règlement des accueils péri et extra scolaires est adopté par délibération de ce même jour.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Le Maire,

Jean-Luc FABRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.